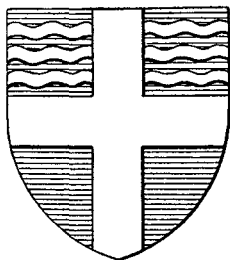


**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1967**

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1967 au 30 avril 1968

présenté au  
CONSEIL MUNICIPAL  
par le  
CONSEIL ADMINISTRATIF



## **Renseignements utiles**

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

### **Secrétariat**

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux: 12 - 2827.

Téléphone: 55 10 25.

### **Etat civil**

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

### **Infirmières d'hygiène sociale**

Mlles Marianne Beck et Mireille Curchod, infirmières. Téléphone: 55 10 80, de 11 h. à midi.

### **Service incendie**

Etat-Major: Cap. R. Ramseyer Téléphone 55 22 03

Plt. G. Alessi Téléphone 55 16 53

Lt. P. Marcuard Téléphone 55 13 67

Lt. Ch. Wicht Téléphone 55 27 52

### **Inspecteur du bétail**

M. Charles BAECHLER, 3, route de Suisse

Suppléant: M. Marcel LACROIX, Mairie.

### **Voirie**

Horaire des levées:

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg

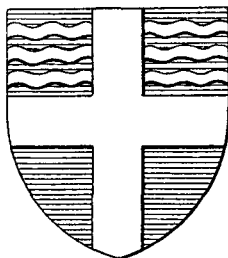
Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1967**

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1967 au 30 avril 1968

présenté au  
CONSEIL MUNICIPAL  
par le  
CONSEIL ADMINISTRATIF



## **CONSEIL MUNICIPAL**

élu les 21 et 23 avril 1967

<b>PARTI LIBÉRAL :</b>	<b>Entré au Conseil en :</b>
MM. Chevallier François	1963
Golay Edouard	1943 et 1959
Martin Jean-Claude	1965
Leyvraz Jean	1967
<b>PARTI RADICAL :</b>	
MM. Corbat Charles	1957 et 1967
Cordier Henri	1955
Herbez Marcel	1963
Jacot Marcel	1959
May Samuel	1963
Mettaz Ferdinand	1959
<b>PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :</b>	
MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Estier André	1963
Lehmann Claude	1959
Piccot Robert	1953
Levrat Bernard	1967
Macheret Pierre	1967
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
<b>ENTENTE COMMUNALE :</b>	
M. Naine Paul	1965

### **BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

pour la période 1967-1968

Président :	M. Ferdinand Mettaz
Vice-président :	M. Edouard Golay
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

### **BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

pour la période 1967-1968

Président :	M. Lucien Piccot
Vice-président :	M. René Courtois
Membre :	M. Noël Genequand

## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **Commission des Finances** : MM. May, président; Estier, Golay, Herbez, Levrat, Naine et Robert Piccot. Remplaçant : M. Martin.
2. **Commission des Bâtiments** : MM. Chevallier, président; Corbat, Jacot, Lehmann, Naine et Mme Pernet-Girard. Remplaçant : M. Martin.
3. **Commission des Travaux** : MM. Bapst, président; Alessi, Cordier, Leyvraz, Macheret, Mettaz et Naine. Remplaçant : M. Golay.
4. **Commission de construction de l'école** : MM. Lucien Piccot, président; Bapst, Golay, Mettaz et Naine.
5. **Commission industrielle et de développement** : MM. Estier, président; Herbez, Martin et Naine.
6. **Commission des sports et loisirs** : MM. Mettaz, président; Alessi, Leyvraz et Naine. Remplaçante : Mme Pernet-Girard.
7. **Commission taxatrice** : MM. Lucien Piccot, président; Courtois, Genequand, Bianchetti, Mme Gabus, MM. Guex et Lacroix.
8. **Fondation communale Versoix-Centre** : MM. May, président; Lucien Piccot, Chevallier, Estier, Naine, Knoblauch et Ricci. Le bureau de la Fondation est composé de MM. May, Estier et Naine. M. Lacroix, secrétaire.

## CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 26 et 28 mai 1967

MM. Courtois René  
Genequand Noël  
Piccot Lucien

### Répartitions des fonctions administratives

- M. Lucien Piccot** (suppléant M. Noël Genequand)  
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Locations - Urbanisme - Problèmes sociaux.
- M. Noël Genequand** (suppléant M. René Courtois)  
Bâtiments - Bibliothèque - Etat civil - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations.
- M. René Courtois** (suppléant M. Lucien Piccot)  
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et ports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.

# Compte rendu administratif et financier

## de l'exercice 1967

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les élections communales qui se sont déroulées les 21 et 23 avril pour le renouvellement du Conseil municipal et les 26 et 28 mai pour celui du Conseil administratif, ont constitué le principal événement de l'exercice 1967.

Elles ont, en effet, apporté des changements sensibles au sein de nos deux Conseils; la composition de notre législatif a été quelque peu modifiée, c'est ainsi que le Parti socialiste ne s'y trouve plus représenté faute d'avoir atteint le quorum.

MM. Emile Bölsterli, conseiller administratif, Walter Borner et Pierre Wicht, conseillers municipaux, ayant décliné une nouvelle candidature, M. René Courtois ayant été appelé à faire partie de la Municipalité, c'est quatre nouveaux Conseillers que nous avons accueillis lors de la séance d'ouverture de la législature. Madame Micheline Pernet-Girard, première élue versoisienne; MM. Bernard Levrat, Jean Leyvraz et Pierre Macheret. A ces nouveaux conseillers, qui ont immédiatement marqué le plus grand intérêt à leurs fonctions, nous renouvelons nos souhaits de cordiale bienvenue.

Au cours d'une agréable manifestation, placée à la fois sous le signe de l'amitié et de la reconnaissance, nous avons eu l'occasion de prendre congé de nos trois collègues sortant de charge: M. Emile Bölsterli, à qui nous devons une gratitude particulière pour les 21 années, dont 18 en qualité de maire, qu'il consacra aux affaires communales, avec un dévouement et un désintéressement complets. Son esprit civique, sa claire vision des choses et des intérêts publics de la collectivité ont fortement marqué cette commune de Versoix qu'il

a si parfaitement servie; MM. Walter Borner et Pierre Wicht, qui appartenaient tous deux pendant 12 années à notre Conseil municipal, furent des membres particulièrement dévoués et compétents, toujours très attentifs aux problèmes posés et à leurs judicieuses solutions.

Nous redisons à ces trois collègues nos regrets de ne plus les voir siéger à nos côtés et notre vive reconnaissance pour tout le travail qu'ils ont accompli.

Le nouveau Conseil a tenu six séances, toutes précédées par des réunions de Commissions.

### **Administration communale et personnel**

Le système de comptabilité communale que nous appliquons depuis 1966 est maintenu pour 1968. La Commission d'étude, dont nous faisons état dans notre précédent rapport, n'ayant pas encore terminé ses travaux.

Sur le plan personnel, la santé de notre jeune cantonnier, M. William Meyer nous a donné du souci, tout comme à sa famille, à la suite de deux interventions chirurgicales auxquelles il avait dû se soumettre. C'est avec un grand plaisir que nous l'avons vu réintégrer, parfaitement rétabli, notre excellente équipe des travaux.

Mme Sylvane Falconnet, qui s'installait dans les nouveaux immeubles de Pont-Céard, nous a offert ses services pour assurer, à temps partiel, la conciergerie du pavillon scolaire ouvert à la rentrée de septembre au chemin Argand. Engagée, elle s'est immédiatement montrée une parfaite collaboratrice.

Depuis le 1er janvier de cette année les employés de notre commune, occupés à temps plein, font partie de la Caisse de retraite du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels. Cette affiliation constitue une appréciable amélioration pour nos collaborateurs et leurs familles.

Pour des raisons d'économie d'une part et pour éviter à la Fondation Versoix-Centre des difficultés au moment où elle aurait à trouver de nouveaux locataires pour les locaux dans lesquels il avait été envisagé d'installer temporairement la Mairie, d'autre part, le Conseil municipal, dans sa majorité et sur préavis du Conseil administratif, a renoncé à une location dans le bâtiment F. Dans l'attente d'une solution définitive, nos services administratifs trouveront place dans les trois salles du 1er étage de l'ancienne école qu'il est possible d'aménager à peu de frais. Ce transfert aura vraisemblablement lieu dans le courant de l'automne.

### **Finances communales**

Le rendement du centime additionnel communal a été moins favorable que l'application de la nouvelle loi d'impôt nous le faisait espérer. Avec une production nette de Fr. 17.577,07, l'augmentation s'est

limitée à Fr. 840,51 par centime alors qu'elle avait été de Fr. 1.320,45, l'exercice précédent.

Cette situation provient certainement du fait que ce n'est qu'à partir de septembre 1967 que se sont installées les cent familles nouvelles qui ont trouvé place soit dans les nouveaux immeubles de Pont-Céard, soit au Molard sur l'emplacement réservé aux forains.

Le fait que nous ayons supputé la valeur du centime 1968 à Fr. 18.000,— lors de l'établissement du budget devra nous inciter à vérifier les dépassements de dépenses, ceci d'autant plus que d'inévitables imprévus surgissent toujours en cours d'exercice et que les taux de nos emprunts vont être majorés.

Nous avons versé au début mars dernier notre quote-part de Fr. 65.400,— à la seconde tranche de l'augmentation du capital social de la Caisse Hypothécaire; ce montant, que nous espérons pouvoir trouver dans le boni 1967 a été prélevé sur le compte de dépôt à la Caisse de l'Etat. Le rapport des parts a été de 6 % pour 1967. Le Conseil administratif a profité de l'offre qui lui a été faite par cette même Caisse Hypothécaire — qui est en fait la banque des communes genevoises — pour améliorer le rendement des disponibilités en lui confiant le fonds Marc Birkigt et le solde du produit de la vente de l'ancienne école. Nous avons également souscrit pour Fr. 50.000,— de bons de caisse à 5 % l'an de la Caisse d'Epargne, établissement qui détenait notre fonds communal de bienfaisance.

### **Constructions et urbanisme**

Selon la statistique tenue par le secrétariat de la Mairie, 71 logements nouveaux ont été occupés en 1967. Sur ce chiffre, 68 appartements se situent dans les nouveaux immeubles de Pont-Céard; à ce sujet, nous ne voudrions pas manquer de relever l'exceptionnelle compréhension dont a fait preuve leur régie (en l'occurrence la Régie Foncière S.A.) à l'égard des candidats versoisiens pour les logements. Toutes les personnes de chez nous qui étaient inscrites dans les délais ont obtenu satisfaction, aussi est-il regrettable que le second ensemble immobilier prévu juste en face, côté Jura de la voie, n'ait pas pu être réalisé. Depuis le début de l'année, la demande d'appartements HLM est en recrudescence dans notre commune et les perspectives sont restreintes; 27 appartements et 10 studios face à une centaine d'inscriptions.

Un nouveau chantier s'est ouvert à Montfleury et les 80 logements en construction seront à loyer libre. Au chemin Argand, c'est un groupe de 128 appartements à vendre, de 2 à 6 pièces, qui vient d'être entrepris. Douze villas, toutes d'une certaine importance, vont être édifiées, voire même achevées d'ici la fin de l'année. Plusieurs d'entre elles seront implantées sur l'ancienne propriété « Les Buissonnets », dont les bâtiments, à l'exception de la villa « Marie Louise » ont été démolis par l'Etat de Genève qui s'en était rendu acquéreur



en prévision de l'élargissement de la route de Suisse. Le Département des Travaux Publics a mis le terrain ainsi libéré à disposition de la commune qui l'a ensemencé dans le but d'en faire une promenade publique jusqu'au moment où il sera utilisé pour sa destination première.

Depuis de nombreuses années, les habitants du hameau du Biolay, qui compte six ménages durant la belle saison, étaient à la recherche de la possibilité de relier leur habitation au réseau de distribution d'eau potable. Le coût de la conduite à tirer depuis l'avenue de Richelien, rendait ce projet financièrement irréalisable. La pose d'une conduite publique le long du chemin de Létrat a permis de résoudre le problème grâce aussi à des facilités appréciables du Services des Eaux et des participations de l'Etat et de la Commune consenties dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

### **Service du feu**

Pour nos sapeurs-pompiers, l'année 1967 a été surtout marquée par le décès subit de leur fidèle ami et fourrier, M. Georges Levrat, homme plein de vie et à la constante bonne humeur, dont le brusque départ a été profondément ressenti dans notre Commune.

A la famille du disparu, nous réitérons l'expression de notre sincère sympathie.

La Compagnie n'a fort heureusement eu à intervenir que pour des feux de peu d'importance; son équipement a encore été amélioré par l'achat de courses spéciales. Quant au fourgon de premiers secours, dont nous avons reçu livraison à la fin de l'été, son équipement s'est révélé beaucoup plus compliqué et long que prévu; ce véhicule sera prêt incessamment à prendre la route.

Un important matériel comprenant une grosse motopompe, deux machines légères et les courses nécessaires, ainsi que des projecteurs et divers autres accessoires, nous a été livré par les services de la protection civile. La compagnie peut en disposer non seulement en cas de besoin, mais encore pour le maintenir en bon état de fonctionnement.

### **Protection civile**

L'organisation du Service de la protection civile se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus lent que primitivement prévu. Des problèmes d'ordre financier en sont la cause.

L'état nominatif des hommes qui pourront être astreints au service de la protection civile a été établi. La première opération consistera en la désignation des cadres qui seront appelés à seconder directement M. F. Bapst, chef local, qui continue à porter sa meilleure attention à un lourd service qu'il dirige bénévolement.

Les cours d'instruction débiteront cet automne au Centre de Bernex où ils se poursuivront régulièrement.

## **Chemins communaux et travaux**

Limités que nous sommes par les disponibilités du budget, le travail le plus important a consisté en la pose du tapis de roulement sur la totalité de l'avenue du Lac avec aménagement de l'ancien trottoir côté Genève et sur la partie inférieure de l'avenue Louis-Yung.

La cour du stand et la place Mussard, à l'entrée du Pensionnat Bon Séjour, ont reçu un revêtement d'aggloméré. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire remettre en état, par des entreprises locales, des écoulements totalement obstrués au chemin Ravoux et près du pont sur le bief des usiniers.

Nous avons profité de l'ouverture de fouilles dans la partie inférieure du chemin de Pont-Céard et à l'avenue d'Ecogia, par les Services Industriels, pour élargir très sensiblement et avec un minimum de frais ces chaussées.

Nos cantonniers ont aménagé un trottoir le long de la partie de l'avenue Vernes qui relie le chemin Degallier à la route de Sauverny et ont veillé, tout au long de l'année, à l'entière satisfaction du Conseil administratif et de la population, à l'entretien de nos routes, de nos parcs, du stade, de la plage, du canal, du cimetière, de la décoration florale, etc. La besogne à laquelle ils continuent à faire face, avec autant de zèle que d'application, ne leur manque pas.

En accord avec le Conseil, nous nous sommes efforcés de faciliter leur tâche, dans toute la mesure du possible, par l'achat du matériel et des machines susceptibles de les soulager. La balayeuse Vero-City s'est révélée à l'usage une heureuse acquisition; elle fait en particulier merveille dans ce qui était le fastidieux et pénible travail de ramassage du gravillon épandu sur le verglas; un simple semoir à engrais, tel qu'on en utilise dans l'agriculture permet désormais un sablage rapide des chaussées; une écréteuse facilitera l'entretien des banquettes herbeuses, une tondeuse à gazon à grand travail économisera de la main-d'œuvre.

C'est avec un réel plaisir que nous dotons ces collaborateurs du meilleur équipement possible, non seulement en raison de l'accélération de leur travail, mais aussi à cause du soin qu'ils apportent à la conduite et à l'entretien de leur matériel.

Le bureau de M. Paul Stouky, géomètre officiel du remaniement parcellaire, qui a déjà effectué pour notre commune, à entière satisfaction, l'étude et la conduite des travaux d'élargissement et de rectification du chemin de Létrat et de la partie supérieure de la route de Saint-Loup, a également préparé les travaux envisagés sur la partie centrale de cette dernière artère et sur le solde de l'avenue Lachenal. La largeur de ces deux chemins, par surcroît en fort mauvais état, est nettement insuffisante pour les besoins actuels et présente un danger certain.

La mise en chantier de l'avenue Lachenal, à qui le Conseil municipal avait donné la priorité, s'est heurté à des exigences du service de l'assainissement en ce qui concerne les eaux usées.

L'Etat de Genève exige en effet l'application du système séparatif pour le secteur qui s'étend jusqu'au groupe de l'avenue Vernes.

Le bureau Perreten et Milleret, qui s'est occupé de nos égouts en général et continuera officiellement à le faire en vertu du mandat que lui a confié la commune, a procédé à l'étude nécessaire, qui se traduit par un devis estimatif de Fr. 400.000,— pour les égouts seuls. Face à cette dépense considérable, dont le financement n'est pas encore assuré, le Conseil administratif a proposé de reprendre le projet de la route de Saint-Loup qui a été modifié par l'incorporation d'un trottoir, côté Genève, sur le parcours canal-chemin des Lombardes. Les travaux doivent pouvoir être exécutés dans le courant de l'été.

Dans le cadre des études pour des travaux futurs, nous avons relancé auprès des différents services intéressés: Chemins de Fer Fédéraux, Département des Travaux Publics et Service fédéral des Ponts et des Dignes, le projet de création d'un passage à niveau à Pont-Céard qui avait pris corps au moment de la construction du groupe de Terra et Casa et pour lequel un crédit a figuré deux années de suite dans le budget cantonal.

M. François Bapst, ingénieur civil, a dressé un avant-projet de ce passage inférieur dont la réalisation risque d'être quelque peu retardée du fait que nos voisins immédiats, de Mies à Founex, se sont attaqués au même problème qui revêt pour le Cercle de Coppet, il faut le reconnaître, un caractère d'urgence encore plus marqué.

Depuis plusieurs années, nous évoquons en fin de chapitre la fameuse « verrue » du chemin de Létrat. Nous avons multiplié les interventions et savons maintenant que les Services fédéraux limiteront leur prestation à une subvention représentant une simple remise en état alors qu'une rectification et un élargissement s'imposent. Nous sommes actuellement dans l'attente du résultat de l'étude dont a bien voulu se charger le Département des Travaux Publics.

## **Canal**

Dès sa remise en eau, le bief de Pont-Céard a repris ses débordements, mais avec plus de force en raison de sa meilleure alimentation. Cette situation était due au fait que le chemin dit de la Fonderie, écrasé par les poids lourds, obstruait en grande partie son lit. La canalisation de ce bief, seule solution rationnelle, a été exécutée d'urgence; les tuyaux posés dans un enrobage de béton, pourront faciliter l'élargissement du chemin, si ses propriétaires venaient à le décider.

Le sentier du canal, lieu de promenade particulièrement apprécié des Versoisiens, avait eu à souffrir des travaux du curage effectués obligatoirement durant la mauvaise saison. Nos cantonniers ont déjà remis en état le secteur à la fois le plus fatigué et le plus utilisé qui s'étend de l'avenue du Lac au chemin Degallier. Cette réfection a

provoqué une recrudescence de la circulation, pourtant interdite, des bicyclettes et vélomoteurs sur ce sentier. La gendarmerie a été priée d'exercer une surveillance accrue afin de mettre fin à une pratique aussi dangereuse que désagréable pour les promeneurs qui sont nombreux à l'utiliser.

La collaboration de M. Pierre Richard, pour la surveillance du canal et de ses installations rend de grands services; elle soulage, en particulier, considérablement nos cantonniers.

### **Voirie et assainissement**

Pour répondre aux demandes des habitants de la région de la Bâtie, Richelien, La Bécassière, la levée bi-hebdomadaire des ordures ménagères a été étendue dès le début de cette année à ces hameaux.

La loi fait désormais obligation aux communes genevoises d'aller décharger les déchets imputrescibles au Nant de Châtillon, sur territoire de Bernex. Le Conseil administratif, considérant qu'il existait une décharge à Richelien, s'est défendu jusqu'à l'extrême limite contre cette exigence onéreuse pour nos finances. Nous avons gagné pas mal de temps, mais depuis le mois de mai, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'obtempérer, les Services de l'Etat estimant que la décharge de Richelien mettait en péril la nappe phréatique.

Quant à notre réseau d'égouts, la mise en séparatif des secteurs à grande densité de population, dont nous avons déjà fait état dans la rubrique des routes, devient une nécessité, de même que l'écoulement des eaux de surface hors station de pompage, cette dernière étant incapable en temps pluvieux de faire face à un apport d'élément liquide qui dépasse toutes les prévisions.

Des requêtes en autorisation de bâtir au chemin de Villard et au haut de Pont-Céard nous ont poussé à demander au bureau Perreten et Milleret de reprendre l'étude de l'assainissement de ces secteurs. Il s'agit là de raccordements privés restés en souffrance pour des raisons techniques, mais qui sont facilement réalisables.

### **Electricité et éclairage public**

Le Service de l'électricité a procédé, à la suite du Service des Eaux, à d'importants travaux le long du chemin de Létrat. Une station transformatrice, qui prévoit les besoins futurs de la région d'Ecogia-La Bécassière, vient d'être achevée.

Notre commune peut être alimentée tant en eau qu'en électricité par un double réseau, qui est même triple pour la houille blanche puisque celle-ci peut nous parvenir de l'Electricité de France par la station de couplage de Sauverny. Cette dernière possibilité a été utilisée récemment pendant une dizaine de jours, ce dont personne ne se serait rendu compte si l'éclairage public n'avait fonctionné en

permanence du fait que sa commande se trouvait installée du mauvais côté du réseau.

En ce qui concerne l'éclairage public communal, les anciennes lampes de la partie inférieure du chemin de Pont-Céard ont été remplacées par des armatures à tubes fluorescents; un point lumineux supplémentaire a été posé à proximité du passage CFF.

Quelques luminaires nouveaux ont en outre été placés à Ecogia et Richelien.

### **Plage et Vieux Port**

Aussi bien la plage que le Vieux Port ont connu la grande affluence en 1967.

L'inscription d'une servitude sur la propriété voisine ayant été imposée pour l'octroi de l'autorisation, ce n'est que ces temps-ci que le projet de M. Claude Lehmann voit sa concrétisation. Le bâtiment qui comprend, rappelons-le, un garage pour les bateaux de secours de l'Aéroport, un local pour le Club nautique, une buvette, des toilettes publiques, semble devoir être achevé pour la saison des bains.

Pour éviter que les bateaux qui passent habituellement l'hiver à l'air libre ne soient dispersés sur les bords des chemins, nous avons mis à disposition des propriétaires, moyennant location, des emplacements sur la Place Bordier. Des mesures seront prises l'automne prochain en vue d'obtenir une meilleure discipline dans cet entreposage.

Signalons que nos cantonniers ont eu également à intervenir pour débarrasser à plusieurs reprises la plage des débris et des algues surtout, que les vagues, poussées par la brise, viennent y déposer, bien que ce travail incombe aux Services de l'Etat, nous avons avec celui-ci des relations de bon voisinage à entretenir.

### **Stade**

Depuis quelques semaines, le terrain de jeux du stade est ceinturé par une barrière métallique, construite par un serrurier versoisien, qui a remplacé l'ancienne clôture de bois qui n'était plus qu'une ruine.

La seconde étape des travaux d'amélioration prévus au budget 1968 concerne les vestiaires dont nous aurons prochainement à nous préoccuper.

### **Tennis**

A peine achevé, le second court a été utilisé par des joueurs de plus en plus nombreux au point que les responsables du Tennis-Club de Versoix se sont trouvés débordés par les inscriptions. Un tri doit être fait parmi les amateurs, étant bien entendu que la priorité est donnée aux habitants de la Commune.

## Bâtiments communaux

Comme prévu, le bâtiment qui représente la seconde étape du groupe scolaire Adrien-Lachenal, pourra être occupé lors de la rentrée prochaine; le concierge pourra s'installer dans son appartement au début de l'été.

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire repasser au copal la menuiserie la plus exposée aux intempéries de la salle communale. Cette dernière a été dotée d'une grille intérieure destinée à éviter que lors des manifestations, le public ne se répande dans l'ensemble des locaux. L'équipement de la cuisine de la salle de société a été complété par une friteuse d'occasion, mais à l'état de neuf, acquise à bon compte.

En raison de l'extension prise par la région de Pont-Céard-Montfleury et dans le but de réduire le parcours imposé aux plus jeunes de nos écoliers pour se rendre à l'école, un pavillon scolaire préfabriqué a pu être acheté à la commune de Thônex et est installé sur l'ancienne parcelle de M. Jean-Pierre Ferrier, à mi-distance entre les chemins Argand et Pont-Céard. Deux classes enfantines ont trouvé place dès la rentrée 1967 dans cette construction qui donne toute satisfaction, placée qu'elle se trouve au centre d'un vaste espace et loin de la circulation.

Le téléphone a été installé à la fois dans le nouveau pavillon et à l'école du chemin Courvoisier.

Nous ne reviendrons pas sur le transfert des locaux de la Mairie, ce problème ayant déjà été traité dans une précédente rubrique.

Nous disons notre gratitude à nos concierges pour l'attention constante qu'ils portent au parfait entretien et à la conservation des bâtiments et du matériel qu'ils abritent.

## Ecoles

Trois nouvelles classes ont dû être ouvertes pour la rentrée 1967, le nouveau pavillon n'est donc pas parvenu à couvrir la totalité des besoins en locaux, ceci d'autant plus que nous avons dû renoncer à la classe provisoire de l'ancienne école en raison de l'ouverture du chantier qui a entraîné la suppression du préau. En conséquence, une classe a été installée dans la salle des travaux manuels du groupe Lachenal, la seconde dans la salle de jeux de l'école enfantine du chemin Courvoisier.

La mise en service de trois nouvelles classes en voie d'achèvement permettra de récupérer ces deux locaux spéciaux cet automne. Par surcroît, l'effectif de nos écoliers marquera plutôt une régression du fait que les élèves de 7<sup>e</sup> année devront désormais fréquenter le cycle d'orientation.

Les nouvelles classes ouvertes ont nécessité l'achat d'un important mobilier scolaire : pupitres de maîtres et d'élèves, tableaux noirs, armoires, etc. Le Département de l'Instruction Publique, auquel nous renouvelons ici notre gratitude, a mis notre commune au bénéfice d'une subvention de Fr. 7.000,—

Sur la pelouse du groupe Lachenal, l'aménagement d'une place de jeux plus spécialement destinée à la pratique du basketball, du volleyball, a été rendu possible grâce au crédit voté en son temps par le Grand Conseil et que nous n'avions que partiellement utilisé.

M. Alfred Dentand s'est définitivement retiré de l'enseignement et nous lui renouvelons nos vœux de longue et heureuse retraite.

### **Fondation communale Versoix-Centre**

Cette fondation est restée très active et son bureau, en particulier, suit très attentivement la construction des immeubles F 1 et F 2 qui seront très avancés, si ce n'est terminés, vers la fin de l'année. A la suite du désistement de M. Bölsterli, M. Lucien Piccot, conseiller administratif, a été appelé à lui succéder; quant aux autres membres du conseil de la Fondation, ils ont tous accepté le renouvellement de leur mandat.

La commune s'est réservée plusieurs locaux dans le nouvel immeuble en vue d'y transférer le centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge, la bibliothèque et éventuellement la logopédiste du Département de l'Instruction Publique qui enseigne actuellement dans l'ancienne salle de couture.

### **Police et circulation**

Le Conseil Administratif entretient d'étroites relations avec le poste de gendarmerie de Versoix qui lui délègue deux représentants. dont généralement son chef, à chaque séance du mardi, pour traiter des problèmes communs. C'est ainsi qu'il a été possible de trouver diverses améliorations de la signalisation routière ou de la circulation.

A trois reprises la clôture ayant été brisée par des voitures en cours de dérapage, l'une d'elle a même traversé la voie Jura, les CFF nous ont demandé de placer une glissière de sécurité en bordure du tournant de la route de Saint-Loup.

### **Forêts**

Notre collègue, M. Marcel Jacot, poursuit l'aménagement des forêts communales. Les collaborateurs ont nettoyé un important secteur et mis en place 5200 plants d'essences diverses.

## **Zone industrielle et expansion**

Le Conseil municipal continue à se montrer très soucieux du développement de notre commune et la Commission de la zone industrielle s'est vue également confier l'étude de l'aménagement touristique. Il paraît en effet, que par sa situation privilégiée, face au lac, Versoix doit chercher à profiter de ce secteur d'activité dont tant de localités tirent profit.

Sur le plan de l'industrie, le problème est ardu. Nous avons en effet déjà beaucoup de mal à maintenir le peu qui existe. C'est ainsi que l'Union Carbide Europa a dû renoncer, en raison de l'opposition formelle de certains de ses voisins de la route des Fayards, à édifier une petite usine de traitement des métaux qui s'est finalement construite à Meyrin. D'autre part, Transelectric a connu de sérieux revers et son usine, pourtant neuve, trouve difficilement preneur du fait de l'incertitude qui existe sur les possibilités d'une éventuelle extension.

Quant à la création de la zone industrielle envisagée, les démarches faites ces jours derniers encore n'ont donné aucun résultat probant.

## **Forains**

Fort discrètement, les forains, tous des professionnels comme promis par les Services de l'Etat, se sont installés sur l'emplacement au Molard, fort bien équipé, mais à peine assez vaste pour les accueillir tous.

Nous avons appris avec plaisir que ces nouveaux communiens, une trentaine de ménages, étaient heureux de se trouver à Versoix et appréciaient l'accueil que la population et les commerçants leur avaient réservé.

Les contacts que le Conseil administratif a eus avec les forains, notamment avec M. Auguste Gailloud, leur président, ont été excellents et nous leur renouvelons nos vœux de cordiale bienvenue à Versoix.

## **Vie communale**

La compagnie des sapeurs-pompiers nous a offert de prendre en mains la fête des écoles et son organisation a connu le grand succès. Le cortège des enfants à travers le village a été particulièrement apprécié; les jeux organisés ont été largement fréquentés. Cette nouvelle formule est à retenir pour les années à venir.

La manifestation du 1er Août a attiré une assistance extrêmement nombreuse dont beaucoup d'habitants de communes voisines de la ville et de vacanciers. C'est à M. le Maire Lucien Piccot qu'il appartient de prononcer la traditionnelle allocution.



La salle communale et ses locaux annexes sont utilisés à une cadence telle que nous devons envisager une élévation du tarif de location tant pour ralentir les demandes que pour couvrir les frais de chauffage et d'éclairage qui se montrent élevés.

### **Etat civil et statistique**

Il a été célébré 42 mariages et enregistré 16 décès à Versoix en 1967. Plus de 100 événements d'état civil, des naissances en particulier, ont été transcrits au registre des Familles.

A fin mars, le Bureau cantonal de statistiques nous donnait une population de 4791 habitants contre 4499 à pareille époque l'an passé. L'augmentation est donc de 292 pour cent familles.

### **Problèmes sociaux**

La Croix-Rouge genevoise a attribué une seconde infirmière d'hygiène sociale au centre de Versoix. C'est ainsi que nous avons retrouvé Mlle Mireille Curchod qui avait précédé Mlle Marianne Beck dans notre commune.

Les personnes âgées, les mamans et leurs enfants ont maintenant à leur disposition deux jeunes femmes dont le dévouement et la compétence donnent toute satisfaction. Nous leur disons la reconnaissance des autorités et de la population versoisiennes pour l'activité qu'elles déploient.

Le fonds communal de bienfaisance a reçu à nouveau plusieurs dons qui figurent dans l'état financier de ce compte spécial.

Plus de cinquante personnes âgées ou isolées de condition modeste, ont été une fois de plus conviées à un repas au restaurant Jolidon, puis ont reçu, le paquet de Noël généreusement complété par notre groupement littéraire ALROMA qui poursuit de pair un but philanthropique. Une attribution de combustible a été faite grâce à la générosité de deux administrés anonymes dont nous avons l'occasion de relever le geste depuis tant d'années déjà.

Nous réitérons nos remerciements à toutes les personnes qui savent répandre la joie chez leurs semblables moins favorisés.

### **Divers**

Des changements importants sont survenus au sein de nos deux paroisses. C'est tout d'abord M. le Pasteur Boris Décorvet qui fit valoir ses droits à la retraite; puis M. le Curé Paul Birraux fut appelé à la tête de l'importante paroisse de Saint-François à Genève.

Ces deux ecclésiastiques ont été remplacés par M. le Pasteur André Pierrehumbert et M. le Curé Pierre Mina; nous leur réitérons nos vœux de bienvenue à Versoix.

\* \* \*

L'Association des Intérêts de Richelien multiplie, depuis des mois, les démarches en vue d'obtenir la création d'un service d'autobus qui desservirait la région de La Bâtie, Richelien, Ecogia et Saint-Loup, pour toucher l'école, puis la gare.

La création de ce service entraînerait certaines prestations de la commune en ce qui concerne la création d'une boucle au haut de Richelien et quelques élargissements de chaussées.

Récemment, le président de l'Association nous a annoncé que son projet était en bonne voie, ce dont nous nous réjouissons.

+ \* \*

A la suite d'une interpellation faite au Conseil municipal, il nous a été possible de savoir que résidaient à Versoix 166 familles de fonctionnaires internationaux au bénéfice de l'exemption des impôts et taxes diverses et que 41 de leurs enfants fréquentaient nos écoles.

+ \* \*

Depuis plusieurs années déjà, il nous était demandé de placer une horloge dans le Bourg. Nous avons à l'époque trouvé une solution avec une fabrique d'horlogerie, mais une inscription publicitaire a provoqué une opposition officielle pour son implantation.

Grâce à la compréhension de la direction de la Caisse d'Epargne, l'horloge existe maintenant. Elle a trouvé une excellente place contre la façade de son nouvel immeuble de la place Simond.

+ \* \*

Le pont des éclaireurs qui était devenu dangereux en raison de son mauvais état, quoique récent, du fait qu'il avait été bâti avec du bois vert, a dû être interdit au passage afin de prévenir les accidents.

M. François Bapst, conseiller municipal et ingénieur civil, a bien voulu étudier son éventuelle reconstruction. Il semble, à première vue, que son remplacement par une passerelle en matériau plus résistant, si la dépense est réellement justifiée, constituerait la meilleure solution.

### **Bibliothèque**

Ce service, qui mérite d'être mieux connu, est très apprécié par les lecteurs dont le nombre a beaucoup augmenté. Nous remercions Mme Hélène Levrat de son dévouement et de sa compétence.

\* \* \*

L'un de nos nouveaux élus a proposé au Conseil municipal avec une sérieuse étude préliminaire à l'appui, la création d'une maison destinée à recevoir dans des conditions les plus favorables possibles, les personnes âgées de notre commune qui ne vivent pas toujours

dans des logements qui répondent à leurs besoins réels. En complément de cette proposition, un second conseiller a suggéré que la construction en cause soit implantée sur l'espace libre de la rue de l'Industrie qui par son excellente position, à tous points de vue, paraît en effet parfaitement convenir.

Le Conseil administratif a pris contact avec les Services cantonaux susceptibles de s'intéresser à la concrétisation de ce projet du plus haut intérêt.

\* \* \*

Le Conseil administratif a eu le plaisir d'aller complimenter, au début de cette année, M. et Mme Eugène Bopp à l'occasion de leurs noces d'or. M. Bopp a toujours porté le plus grand intérêt à la commune de Versoix; il fut successivement conseiller municipal, puis adjoint au maire pendant de nombreuses années. Il fut également l'un des principaux animateurs de la Société de tir et de l'Association des colonies de vacances.

Nous lui réitérons, ainsi qu'à Madame Bopp, nos vœux pour de longues années de santé et de bonheur.

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au terme de ce compte rendu qui vous a rappelé les principaux problèmes et événements qui sont survenus durant l'année écoulée, nous pouvons constater qu'après une période de calme dans la construction, dû aux mesures prises par les autorités fédérales il y a 4 ans, plusieurs nouveaux chantiers ont été ouverts ce qui mettra sur le marché des logements pour lesquels la demande reste très forte.

Chaque année qui passe voit des problèmes qui se solutionnent et de nouveaux qui se présentent; c'est à cette tâche que le Conseil administratif se voue avec vous pour essayer de les résoudre en tenant compte de l'intérêt général de notre communauté versoisienne.

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous tenons à vous remercier vivement du travail désintéressé que vous avez accompli, de votre appui et de votre collaboration.

Nous exprimons notre vive gratitude à l'ensemble du personnel communal dont l'activité donne toute satisfaction tant aux autorités qu'à la population. Nous félicitons tous nos collaborateurs de leur excellent travail, de l'esprit d'équipe et de service qu'ils apportent dans leurs fonctions.

L. Piccot, Maire  
R. Courtois, Conseiller administratif  
N. Genequand, Conseiller administratif

## **Rapport de la Commission des Finances**

La Commission des finances s'est réunie à la Mairie le mardi 14 mai 1968.

### **Etaient présents :**

MM. Estier, Golay, Herbez, Levrat, May et Naine. M. Robert Piccot s'était fait excuser.

La Commission a procédé à l'examen des comptes communaux de l'exercice 1967. Divers sondages lui ont permis de constater la parfaite concordance des écritures portées dans les livres avec les pièces comptables mises à sa disposition.

En conséquence, la Commission propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1967 qui se présentent de la manière suivante :

recettes . . . . .	Fr. 1.321.068,55
dépenses . . . . .	Fr. 1.253.018,25
excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 68.050,30</u>

La Commission propose au Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif de sa gestion et de lui exprimer ses vifs remerciements et sa gratitude pour la peine et le dévouement qu'il consacre à la bonne gestion des affaires communales.

La Commission exprime à M. Marcel Lacroix, secrétaire général de la Mairie, sa reconnaissance pour l'excellente tenue des comptes communaux et le félicite de maîtriser avec autant de compétence une situation rendue difficile par la complexité et l'incohérence du système comptable imposé aux communes.

Versoix, le 15 mai 1968.

Le président de la Commission :

Samuel MAY

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1967 présenté par le Conseil administratif;

Sur proposition de la Commission des finances;  
A l'unanimité;

**Décide :**

1. D'adopter le rapport administratif de l'exercice 1967 présenté par le Conseil administratif;
2. D'adopter les comptes de ce même exercice 1967, avec :

aux recettes . . . . .	Fr. 1.321.068,55
aux dépenses . . . . .	Fr. 1.253.018,25
soit un excédent de recettes de . . . . .	<u>Fr. 68.050,30</u>
3. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion en lui exprimant sa vive reconnaissance pour le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite administration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,

Le Président du Conseil municipal :

F. METTAZ

### Fonds communal de bienfaisance

Solde en caisse à nouveau . . . . .	Fr. 1.645,58	
Crédit du budget 1966 . . . . .	Fr. 2.000,—	
Remboursement impôt anticipé . . . . .	Fr. 431,10	
Demi-produit tronc mariages . . . . .	Fr. 137,—	
Dons anonymes et divers . . . . .	Fr. 360,—	
Don de M. Stanley Miesegaes . . . . .	Fr. 500,—	
Don de M. Charles Craissati . . . . .	Fr. 100,—	
Don de la Loterie Romande . . . . .	Fr. 500,—	
Don de M. Charles Vultier . . . . .	Fr. 500,—	
Don de Mme May Livadas Métein . . . . .	Fr. 50,—	
Don de M. Henri Miche . . . . .	Fr. 50,—	
Intérêts du fonds Birkigt . . . . .	Fr. 1.500,—	
Aides versées . . . . .		Fr. 5.380,25
Solde à nouveau . . . . .		Fr. 2.393,43
	Fr. 7.773,68	Fr. 7.773,68
Carnet d'épargne au 31.12.67 . . . . .		Fr. 59.702,25

### Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31.12.67 . . . . .	Fr. 9.767,—
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr. 2.000,—
Carnet à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr. 623,60
	Fr. 12.390,60

### Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1967 . . . . .	Fr. 854,—
--	-----------

### Dette communale, emprunts

1957 Caisse d'Epargne 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 500.000,—, solde . . . . .	Fr. 295.504,65
(achat propriété Lachenal)	
1961 Caisse de Crédit mutuel Versoix 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 65.400,—, solde . . . . .	Fr. 44.300,—
1962 Caisse d'Epargne 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % montant Fr. 2.000.000,—, solde . . . . .	Fr. 1.686.671,10
1964 Caisse d'Epargne 4 % montant Fr. 1.200.000,—, solde . . . . .	Fr. 1.074.205,45
(frais divers d'équipement)	
	Fr. 3.100.681,20

### Allocations en 1967

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	1.000,—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	Fr.	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	Fr.	400,—
Football club . . . . .	Fr.	400,—
Société de sauvetage . . . . .	Fr.	400,—
Club nautique . . . . .	Fr.	400,—
Hospice général . . . . .	Fr.	200,—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	Fr.	100,—
	Fr.	<u>3.300,—</u>

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	176.236,25	
Boni de l'exercice 1966 . . . . .	Fr.	15.755,60	
Intérêts 1967 . . . . .	Fr.	5.523,40	
Solde en caisse à nouveau . . . . .			Fr. 197.515,25
	Fr.	<u>197.515,25</u>	Fr. <u>197.515,25</u>

### Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50.000,—	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1967 . . . . .	Fr.	1.500,—	
Prélevé pour Fonds de bienfaisance . . . . .			Fr. 1.500,—
Solde à nouveau . . . . .			Fr. 50.000,—
	Fr.	<u>51.500,—</u>	Fr. <u>51.500,—</u>

### Réserve Groupe scolaire

Union de Banques Suisses :			
Compte courant 4 1/4 % . . . . . capital	Fr.	530.000,—	
(solde du produit de la vente de l'ancienne école)			
Prélevé pour construction 2e étape Groupe Lachenal	Fr.	<u>286.490,—</u>	
Solde disponible au 31.12.67 . . . . .	Fr.	<u>243.510,—</u>	



## Comptes des recettes et des dépenses

### RECETTES

N°	Francs
50.30 Finances de naturalisations . . . . .	1.100,—
50.31 Produit des amendes . . . . .	17.304,50
50.32 Recettes diverses . . . . .	18,—
51.00 Intérêts des Fonds placés . . . . .	39.103,25
51.10 Centimes additionnels . . . . .	878.853,45
51.12 Produit de la taxe fixe . . . . .	44.695,10
51.14 Répartition compagnies d'assurances . . . . .	11.622,75
51.20 Redevance Services Industriels . . . . .	59.894,15
51.21 Fonds équipement communal . . . . .	77.887,55
51.30 Recettes éventuelles . . . . .	7.285,—
52.20 Subvention mobilier scolaire . . . . .	7.000,—
53.30 Etat civil et permissions cafés . . . . .	1.638,45
54.00 Locations immeubles et places . . . . .	11.895,80
54.01 Concessions cimetière . . . . .	5.040,—
54.20 Part Etat routes principales . . . . .	16.978,—
54.21 Autres subventions Département des Travaux Publics . . . . .	3.000,—
54.22 Autres subventions (Sport-Toto - Incinération) . . . . .	30.735,15
54.30 Redevances diverses (canal) . . . . .	1.555,—
55.10 Centimes additionnels - aide à la vieillesse . . . . .	105.462,40
Total des recettes . . . . .	<u>1.321.068,55</u>
Total des recettes . . . . .	1.321.068,55
Total des dépenses . . . . .	<u>1.253.018,30</u>
Excédent des recettes . . . . .	<u>68.050,30</u>

N°		Francs
60.00	Indemnité Conseil administratif . . . . .	9.600,—
60.10	Traitement employés mairie . . . . .	42.597,80
60.12	Indemnités spéciales . . . . .	2.288,80
60.13	Allocations vie-chère . . . . .	2.708,40
60.14	Prestations sociales personnel . . . . .	13.898,05
60.15	Cotisations A.V.S.I. et A.F. . . . .	8.588,85
60.20	Assurances diverses . . . . .	4.355,30
60.21	Bureau, impressions, reliures, etc. . . . .	5.435,—
60.23	Ports, téléphone, chèques postaux . . . . .	2.198,80
60.25	Frais généraux divers . . . . .	24.740,80
60.30	Allocations sociétés communales . . . . .	3.000,—
60.31	Autres allocations . . . . .	300,—
61.00	Intérêts de la dette communale . . . . .	124.837,30
61.01	Amortissement dette communale . . . . .	153.795,50
62.00	Mobilier des écoles . . . . .	28.898,—
62.21	Assurance scolaire . . . . .	93,—
62.22	Fête des écoles . . . . .	6.535,75
62.23	Courses scolaires . . . . .	1.619,—
62.26	Bibliothèque communale . . . . .	3.374,45
62.28	Action jeunesse (colonies) . . . . .	2.000,—
63.22	Frais pour l'état civil . . . . .	504,—
64.10	Traitement des cantonniers . . . . .	74.664,60
64.11	Traitement des concierges . . . . .	28.263,15
64.12	Indemnité (vie-chère) spéciale . . . . .	1.127,50
64.13	Allocation de vie-chère . . . . .	7.794,40
64.20	Fermage de la voirie . . . . .	47.208,50
64.21	Traitement des ordures . . . . .	36.293,75
64.23	Autres dépenses générales (cimetière) . . . . .	1.004,40
64.30	Entretien des lignes de tir . . . . .	725,45
64.31	Autres subventions et rétrocessions (Sport-Toto) . . . . .	10.000,—
64.40	Entretien des bâtiments . . . . .	30.471,35
64.41	Services Industriels et chauffage . . . . .	40.000,—
64.42	Assurance des bâtiments . . . . .	7.288,70
64.43	Contribution foncière . . . . .	2.901,—
64.50	Entretien emplacements (forêts) . . . . .	8.291,60
64.60	Entretien chaussées et canalisations . . . . .	230.020,—
64.61	Eclairage des chaussées . . . . .	9.722,30
64.71	Réalisation grands travaux . . . . .	90.000,—
65.10	Employées service social (Croix-Rouge) . . . . .	3.500,—
65.30	Part à l'aide à la vieillesse . . . . .	105.462,40
65.31	Versement fonds bienfaisance . . . . .	3.100,—
66.12	Indemnité sapeurs-pompiers . . . . .	2.777,—
66.20	Frais divers protection civile . . . . .	974,65
66.21	Frais divers service du feu . . . . .	34.685,95
66.30	Part construction abris protection civile . . . . .	23.750,—
66.31	Subvention service du feu (P.P.) . . . . .	11.622,75
	Total des dépenses . . . . .	<u>1.253.018,25</u>

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie	1,—
Déclarations diverses	1,—
Légalisations	1,—
<i>Extrait d'acte de naissance</i>	3,—
Extrait d'acte de décès	3,—
Extrait d'acte de mariage	3,50
Extrait du registre des familles	4,—

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône.  
Tél. 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : mardi et samedi de 16 h. à 18 h.

## **Maître ramoneur**

M. Kurt Zwygart, 19, rue de Chêne-Bougeries ; téléphone : 35 34 78.